

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 103 (1967)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

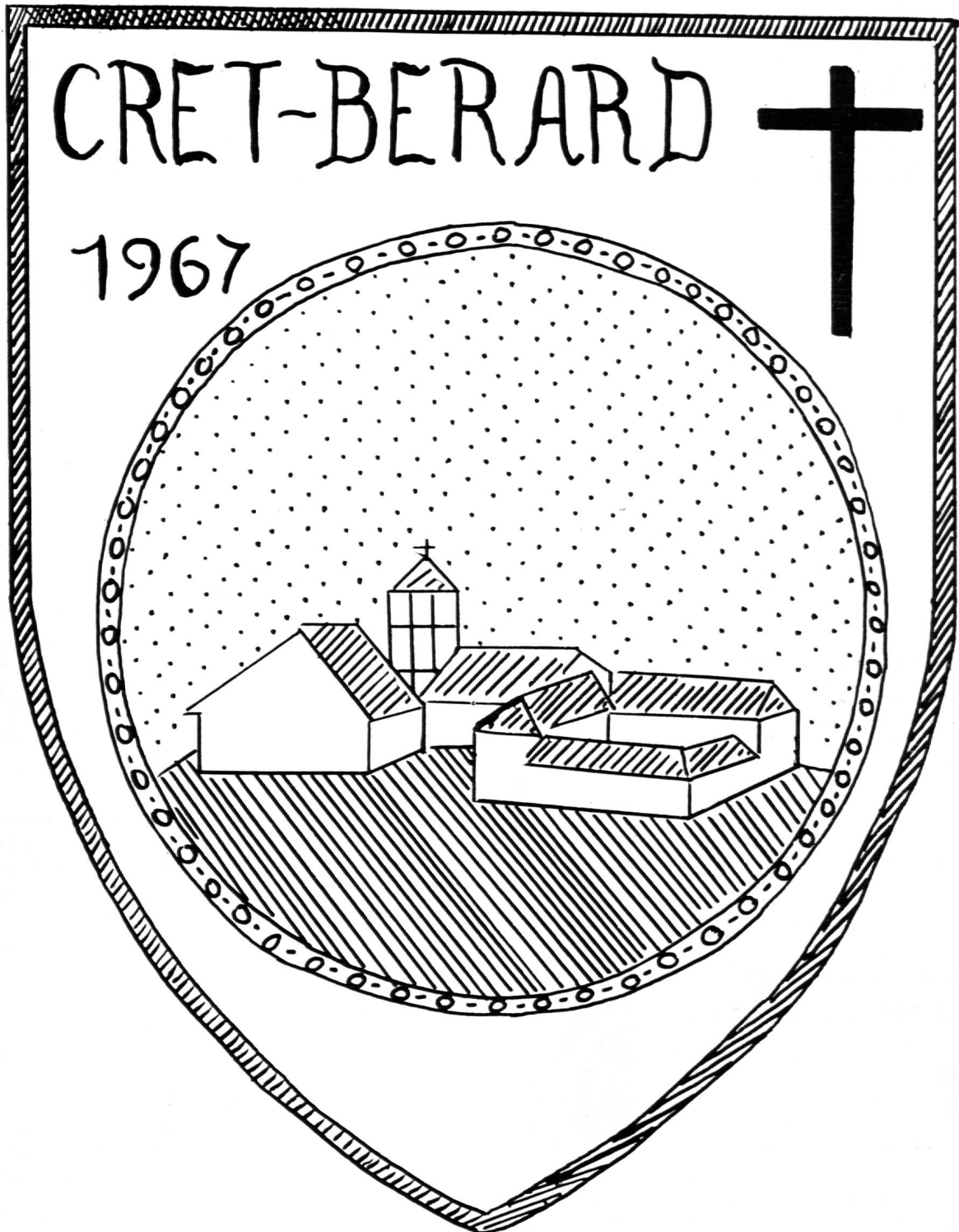
Download PDF: 01.04.2025

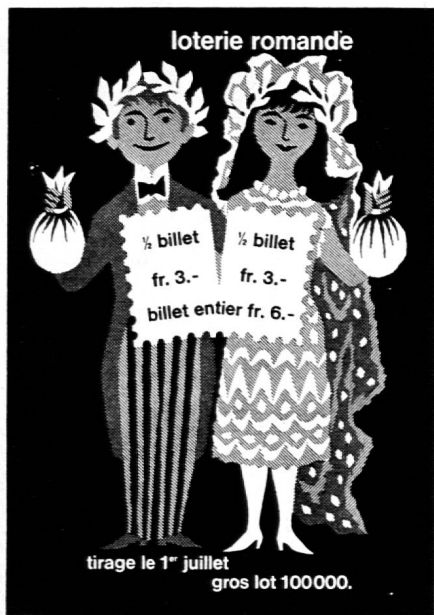
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif





auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- Préparation au **diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Votre but de course !

MT-PÉLERIN

900 m.

à 15 minutes
par le funiculaire

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la direction · tél (021) 51 29 12 et 51 29 22



à 45 minutes
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

**Rabais sur
les assurances accidents**

Avis de parution

L'assemblée des délégués SPR ayant décidé la suppression des numéros d'été, le prochain bulletin corporatif paraîtra le 1er septembre. **Le délai pour l'envoi des communiqués est donc fixé au 24 août.**

Le rédacteur souhaite à tous ses correspondants et lecteurs un été ensoleillé et de bonnes et roboratives vacances.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Séminaire d'automne de la SPV 1967

Dans le cadre d'une très nécessaire formation continue, le Comité central vous propose ce qu'il est désormais convenu d'appeler

LE SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE 1967.

Ces dernières années, la participation croissante aux cours de Crêt-Bérard (140 collègues en 1966) n'a pas été sans poser quelques problèmes d'organisation, en particulier celui des locaux de travail.

Aussi, pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses de nos collègues, avons-nous décidé d'augmenter **et le nombre des cours et celui des lieux de travail.**

Cela n'a été possible que grâce à la collaboration active de quelques-unes de nos associations et de plusieurs personnes compétentes et dévouées qui ont bien voulu se mettre à notre disposition pour diriger l'un ou l'autre des cours, et que nous remercions ici très vivement.

Cette année donc, le Séminaire se tiendra simultanément en trois lieux différents : Crêt-Bérard — Chexbres (dans un hôtel dont le nom sera précisé ultérieurement) — La Sarraz-Pompaples-Romainmôtier,

les lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 octobre 1967.

Les cours seront les suivants :

- Cours N° 1 : **Etude du milieu** (région du Milieu du Monde) - histoire, géographie, sciences naturelles - par MM. André Maeder et J.-P. Duperrex, instituteurs à Lausanne - degré moyen - 3 jours.
- Cours N° 2 : **Mathématiques actuelles** - initiation à des notions de mathématiques actuelles, éclairant l'enseignement du calcul aux niveaux inférieur et intermédiaire (1^{re} à 4^e), en particulier en vue de l'usage de la méthode Cuisenaire - degrés inférieur et intermédiaire - par MM. Basset, professeur aux Gymnases cantonaux, Bernet, professeur au Collège de Vevey, Gauchat, professeur à l'Ecole normale d'Yverdon - 3 jours.
- Cours N° 3 : **Cuisenaire** (débutants) - 3 jours.
- Cours N° 4 : **Cuisenaire** (moyens) - 3 jours - par M^{lle} Grin, de Lausanne, et son équipe de monitrices.
- Cours N° 5 : **Histoire biblique** en classe spéciale : l'Ancien Testament - présentation d'« Un cahier d'enseignement biblique pour débilés légers et caractériels », classeur de 58 pages, conçu selon le principe « Une idée, un dessin, une page », par une commission « Eglise protestante-Maisons d'éducation » - par MM. Meyer, instituteur à Vevey, Regamey, instituteur à Lausanne, J.J. Gaillard et J. Kropf, pasteurs - pour enseignants des classes spéciales et du degré moyen, à la recherche d'un matériel d'enseignement actif - 1 jour.
- Cours N° 6 : **Géographie économique** - aspects des économies vaudoise, suisse et de quelques pays - le problème des échanges - le problème agricole — l'intégration européenne - degré supérieur, cl. OP et ménagères, cl. supérieures - par M. E. Buxcel, instituteur à Lausanne - 2 jours.
- Cours N° 7 : **Précalcul** - par M^{me} Maire, à Avenches, et M^{lle} Clerc, à Baulmes - école enfantine, degré inférieur - 3 jours.
- Cours N° 8 : **Marionnettes** (confection et utilisation) pour classes enfantines et degré inférieur - par l'Association des éducatrices des petits - 2 jours.

Cours N° 9 : **Poupées, animaux, meubles de poupées**, pour maîtresses de couture et pour classes enfantines, degré inférieur et degré intermédiaire - par l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille - 2 jours.

Cours N° 10 : **Plein air** - par l'Association des maîtres de gymnastique - 3 jours.

Cours N° 11 : **Allemand** - présentation du manuel « Wir sprechen deutsch », qui sera en usage dans les classes terminales - par l'Association des maîtres de classe supérieure - 1/2 jour - pour 6^e primaire, cl. options, cl. ménagères, cl. OP.

Sauf en ce qui concerne le cours N° 1, qui aura lieu dans le Milieu du Monde précisément, et pour lequel il n'est pas prévu de logement pour les deux nuits, les lieux des cours N°s 2 à 11, c'est-à-dire Crêt-Bérard et Chexbres, seront fixés début octobre et annoncés dans l'« Educateur ».

Les divers horaires, de plus amples détails et le bulletin d'inscription paraîtront à la rentrée des classes, en septembre.

Le responsable du Séminaire : *E. Buxcel*.

Education physique

Après avoir mis toutes mes forces et ce depuis bientôt 20 ans, à essayer de faire installer dans chaque groupe scolaire le minimum indispensable pour l'enseignement de la gymnastique, il me faut maintenant lutter pour que ces modestes installations soient maintenues en état, pour que les portiques, les montants de recks soient repeints, pour que la fosse de sable soit remplie, qu'on en extraie les pierres, les détritiques de toute sorte, pour que les orties n'envahissent pas les lieux ; que l'herbe soit fauchée et que l'emplacement ressemble à l'endroit où la gymnastique, les jeux, devraient être donnés régulièrement à nos élèves.

C'est à se demander si l'on a compris l'importance de l'éducation physique et si les maîtres savent quel levier puissant elle est durant la période scolaire.

Depuis longtemps j'essaie de trouver les causes de cette passivité désespérante.

L'inspecteur cantonal de la gymnastique scolaire ne peut à lui seul changer un état de fait si grave et il aurait de sérieuses raisons de renoncer au désir qu'il a d'aider, de soutenir, de convaincre, de rallumer encore tant de flammes vacillantes...

Des autorités compréhensives, des maîtres fidèles, ici ou là, maintiennent heureusement son ardeur au travail.

M. Blanc, instituteur à Yens-sur-Morges, est un de ces maîtres et il nous donne la preuve que, même dans ce canton, on obtient des résultats au point de vue des aptitudes physiques, avec un travail suivi, intelligent, volontaire.

Les élèves de cet instituteur sont régulièrement entraînés, se signalent lors des concours d'athlétisme et je me fais un plaisir, un devoir, de noter ici quelques-uns de leurs succès.

1. La classe gagne la course d'estafettes lors de la fête cantonale des pupilles (1966).

2. La classe gagne le 4 fois 100 m. aux jeux de la Côte (sur 27 équipes).

3. La classe est « champion vaudois » par équipes en 1964-65-66.

4. La classe est « champion romand » en 1965-66.

5. Pierre Bourgeois est champion vaudois (cross de 100 et 400 m.) 1966.

6. Daniel Gétaz est champion vaudois (cross de 800 m.) 1966.

7. Daniel André est vainqueur du cross national écoliers en 1965.

8. Denis Bourgeois est champion romand à Yverdon en 1966.

9. Denis Bourgeois est champion suisse à Bâle en

1966 (80 m. haies) ; il a droit à un voyage d'une semaine à Athènes.

Et ces élèves se présentent bien. Ils sont heureux et fiers, attachés à leur maître, à leur école.

On devine la volonté qui les anime, même quand ils sont assis à leur table de travail et cela nous change de la grisaille parfois désespérante de certaines classes.

L. P.

La gymnastique est-elle laissée pour compte ?

Répondre à cette question de façon catégorique est difficile, cependant, il faut bien constater, trop souvent, un manque d'enthousiasme pour cet enseignement.

Essayons de tenter une brève analyse de cet état de choses.

A première vue, il me semble découvrir trois raisons à cette désaffection partielle :

1. L'équipement matériel des écoles.

2. La réticence de quelques collègues.

3. L'orientation générale de l'enseignement.

En ce qui concerne l'équipement, nous sommes bien obligés de constater qu'il y a de graves déficiences. C'est ainsi qu'une agglomération de plus de dix mille habitants ne dispose que d'un petit terrain goudronné pour les leçons de gymnastique en plein air, ou qu'un village n'a qu'un minuscule préau, boueux les jours de pluie, poussiéreux les jours de soleil. Malgré tous les efforts de M. Perrochon, il y a trop de localités qui ne font pas l'effort nécessaire pour équiper leurs écoles du point de vue de la gymnastique. Avant de porter un jugement au sujet du second point, il faut prendre conscience de la très grande diversité des conditions offertes à nos collègues, depuis la ville mettant à disposition des élèves un matériel ultra moderne et un spécialiste en matière d'éducation physique jusqu'au hameau sans aucun équipement ne comptant que sur son maître « homme orchestre ». Comment tenir rigueur à nos collègues qui n'ont ni matériel, ni locaux, ni installations pour la pratique des sports. Que ces derniers n'aient pas su varier leurs leçons, que leur enthousiasme soit tombé et que leurs heures de gymnastique soient devenues de moins en moins fréquentes, cela est partiellement excusable.

Ne conviendrait-il pas de désigner des maîtres de gymnastique itinérants qui passeraient une fois par mois dans chaque classe afin de donner une leçon type, montrant à nos collègues comment, même dans des conditions précaires on peut varier cet enseignement. Sept à huit collègues ainsi désignés suffiraient pour

desservir l'ensemble de la campagne vaudoise, en effet à raison de vingt cinq heures hebdomadaires, chacun d'eux pourrait passer dans 100 classes et l'on aurait ainsi revivifié cet enseignement.

Le dernier point est à mon avis le plus important, il détermine tout l'enseignement.

Notre école, il faut le dire est orientée vers le « rendement ». C'est là une attitude normale de nos dirigeants ; quel est le chef d'entreprise qui ne désire pas connaître ce que son usine produit ?

La question que l'on peut cependant se poser est la suivante :

« Les critères utilisés pour mesurer ce rendement sont-ils bons ? » Nos inspecteurs nous demandent une comptabilité fidèle des moyennes d'examen, des moyennes du premier groupe, etc. Mais jamais personne n'a demandé le nombre des mauvaises tenues et des déformations dues à un manque d'exercice. Aussi n'y a-t-il rien de plus naturel qu'à partir de janvier ou février les leçons de gymnastique se fassent plus rares et les dictées plus fréquentes.

Il est temps de réagir, chers collègues, non pas tant pour acquérir une meilleure place aux examens du recrutement militaire, ceci n'a aucune importance, non pas tant pour faire de notre jeunesse vaudoise une pépinière de champions, nous n'avons que faire d'« as » dopés ou développés dans une seule direction. Ce qu'il nous faut, ce sont des jeunes gens et des jeunes filles sains qui apprécient la nature, et l'effort physique.

ma.b

SPV - Section d'Oron — Rappel

Visite des chantiers du barrage de l'Hongrin Rassemblement à Oron-la-Ville, le collège, à 13 h. 15. Pour tout renseignement s'adresser à J. Monnier, président SPV, 1672 Oron-la-Ville, tél. 93 74 58.

Jean Monnier, maître de cl. sup., Oron-la-Ville.

Groupelement vaudois des CEMEA

L'assemblée générale annuelle de notre groupelement aura lieu le *vendredi 23 juin 1967, à 20 h. 30, au restaurant du Major Davel, 4, pl. B.-Constant, 1er étage, à Lausanne.*

L'ordre du jour de cette assemblée sera le suivant :

- rapport annuel du délégué cantonal,
- rapport annuel du trésorier,
- rapport annuel des vérificateurs des comptes,
- élection d'un vérificateur des comptes.

Après la partie statutaire, nous vous présenterons deux courts métrages tournés par des camarades, l'un sur les activités d'un stage de formation de moniteurs de colonies de vacances ; l'autre sur une colonie de vacances du Jura vaudois.

La soirée se terminera par quelques danses collectives.

Pour le Groupelement vaudois des CEMEA :
Alain Curtet, délégué cantonal.

Dans un précédent article intitulé : « Un groupelement actif : les CEMEA », nous avons signalé que 10 stages avaient été organisés par les CEMEA en 1967. Nous précisons que ces stages ont été l'œuvre de l'Association suisse des CEMEA dont le siège est à Genève.

Nous attirons l'attention de nos collègues sur un

nouveau stage de base qui sera organisé du 20 au 28 octobre prochain à La Rippe. Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat du groupement, 47, av. de Rumine, Lausanne.

ma.b

Cours de respiration Clara Wolf

Sous la direction de Mme Fischer, monitrice de l'Ecole de respiration Clara Wolf, un cours aura lieu cet automne, si le nombre des participantes est suffisant. Ce cours comprendra 10 leçons, à partir de fin septembre, le jeudi entre 12 h. et 12 h. 45, à la salle paroissiale de l'av. Dapples, Lausanne.

Prix : 40 francs environ.

S'adresser à Suzanne Ogay, Valmont 5, 1000 Lausanne. tél. 32 31 13, avant le 10 juillet.

SPV - Section de Lausanne

Les formules pour les commandes de vins blancs ont été distribuées. Les collègues disséminés ou oubliés peuvent en réclamer dans les grands collèges ou auprès du président de la SPL. Les commandes doivent être passées jusqu'au 8 juillet 1967.

Pour le comité de la SPL :

Paul Nicod,

Ch. Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne
tél. 32 18 48

restaurant
self-service
la Rochelle

Grands Magasins
EPIS D'OR
rue du Rhône/
pl. Fusterie
(Ascenseurs
directs) 6e étage
— pl. Fusterie

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

**Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.**

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

genève

Bilan à la veille des vacances

Notre association a connu cette année le baptême du feu. Ce n'est cependant pas la première fois qu'elle se cabre devant la toute puissance administrative du DIP. Mais jamais encore l'ensemble de nos membres n'avait fait front avec tant de conviction de son bon droit à un certain état d'esprit officiel démagogique. Nous pensions que nos autorités et nous-mêmes avions pour mission commune de défendre l'école populaire, en collaborant étroitement et en toute confiance. A plusieurs reprises, cette confiance mutuelle a été mise en péril et, finalement, s'est évanouie, à la suite de trois séries d'événements, dont le dénouement ne s'est pas encore produit :

1. **L'affaire Spring**, qui pose la question de l'efficacité de la défense professionnelle juridique de nos membres ;

2. **Les modalités du perfectionnement de l'enseignant**, qui implique une collaboration étroite des praticiens, selon leurs vœux ;

3. **Les stabilisations de suppléants**, qui menacent dangereusement notre formation professionnelle.

Comme nous avons déjà parlé suffisamment des deux dernières questions, nous ne voulons pas y revenir à la veille des vacances, d'autant plus que la séance du Grand Conseil du 30 juin abordera sans doute la situation actuelle du corps enseignant primaire face à l'avenir.

Si nous nous battons pour des principes, c'est toujours en pensant à l'intérêt des enfants qui nous sont confiés. Dans l'affaire Spring, nous avons lutté bec et ongles pour sauver non seulement un de nos jeunes collègues, mais pour défendre aussi notre profession, à travers ce collègue, calomnié d'une manière honteuse. Nous espérons que la Justice, chez nous, lui apporterait prompt réparation. Hélas, nous avons dû déchanter. Nous ne doutons cependant pas de son triomphe, qui couve derrière son silence prolongé.

En attendant, voici la seconde partie de la lettre que notre ami Spring avait écrite en janvier au président Maspéro, au moment où on accusait en outre Spring de détournement de fonds scolaires. Ce qui s'est révélé, depuis, absolument faux.

Cher Jean-Jacques et dévoué président,

... Ainsi cette affaire se prolonge bien malgré moi. En effet, voici sept mois que la SPG a pris la défense de mes intérêts. La lutte a été chaude, ingrate, parfois injuste. Elle a mis cruellement en relief la nécessité pour notre association d'aller de l'avant avec toujours plus de courage, afin qu'elle devienne un groupement fort, doté de moyens efficaces. La place que l'on voudra attribuer à la SPG dans notre cité, sera à la mesure du rôle que nous cherchons à jouer dans notre économie et de l'esprit de cohésion qui doit unir notre syndicat.

Je sais, rien qu'à la lecture de mot, certaines moues réticences se dessineront sur les lèvres des timorés. Mais alors pourquoi, en 1866 déjà, Abraham Lincoln, président des Etats-Unis, a-t-il affirmé, en termes magnifiques, sa sympathie pour l'œuvre entreprise par les fondateurs du syndicalisme international qui déclare qu'à la base de sa conduite envers tous les hommes, il y aura la vérité, la justice, la morale sans distinction de couleur, de croyance et de nationalité. Il me semble pourtant que c'est précisément cette vérité, cette jus-

tice que vous avez fait éclater et défendues dans cette affaire diabolique de Chancy. Jean Guéhenno n'a-t-il pas dit sur les intrigues et les brutalités du jeu social :

« J'ai proprement horreur du machiavélisme, et aucune autre espèce d'homme ne m'inspire plus de mépris que la petite espèce vaniteuse, au reste assez répandue, de ceux qui, à peine ont-ils par chance gagné quelque pouvoir, en sont tout de suite enivrés. L'espèce qui croit aux chefs m'a toujours paru la plus sotte qui soit entre les espèces humaines. »

Alors j'aimerais que ces quelques lignes forment un véritable plaidoyer en faveur du mouvement irréversible qui anime la jeune génération. Le syndicalisme est devenu une force invincible, un élément essentiel dans l'organisation de la société moderne où l'Etat aspire, selon Berdiaeff, de plus en plus à l'absolutisme, chloroforme de plus en plus notre liberté spirituelle, où l'homme a une formidable puissance d'aliénation.

Cette lettre avait encore un autre but qui aurait dû être le premier. Je ne l'oublie pas, mais je sens que les mots sonnent creux quand on veut exprimer l'infinie et durable reconnaissance envers tous ceux qui, de loin ou de près, ont participé à ma défense. Vous m'avez tellement aidé, financièrement et moralement à atteindre cette grande étape de ma vie qu'il me semble que je n'arriverai jamais à éteindre les intérêts de l'immense dette que j'ai contractée envers vous. N'avez-vous pas préservé mon nom de sorte que mes enfants puissent le porter sans trop se salir ? Merci pour eux, merci pour ma femme et moi.

Je t'assure de mes amicales salutations et te souhaite, ainsi qu'à tous les membres du comité, beaucoup de courage dans l'accomplissement de la lourde tâche qui vous est dévolue.

A Spring.

Parmi les nombreux témoignages que M. Chavanne a reçus en faveur de notre collègue, en voici un que je ne voudrais pas passer sous silence. C'est celui d'Elise Freinet, veuve depuis peu du grand apôtre de la pédagogie moderne, Célestin Freinet, témoignage daté du 8 mars 1967 :

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En tant que présidente du Mouvement pédagogique de l'école moderne (Pédagogie Freinet) et au nom du Bureau de l'Institut coopératif de l'école moderne, je viens vous exprimer notre chaude sympathie à l'égard de M. Spring, victime d'un conflit d'incompréhension comme en ont connu hélas ! tant de novateurs.

Depuis quelque dix ans que M. Spring a travaillé en liaison avec Freinet, il a toujours eu la confiance totale de ce vénéré maître et qui plus est, l'estime et l'amitié de nos adeptes travaillant avec lui. Membre depuis douze ans de la Guilde de travail (Techniques Freinet) du canton de Vaud, M. Spring a toujours pratiqué ces techniques dans leur esprit et dans leur aspect le plus dynamique et le plus efficient.

C'est à bon droit qu'il méritait l'affection et la reconnaissance de ses élèves et qu'il avait gagné la sympathie des notoriétés enseignantes fidèles aux principes de l'Institut Jean-Jacques Rousseau dont Claparède, Ferrière, Bovet furent pour nous éducateurs, des maîtres et des initiateurs de grande classe internationale.

M. Spring n'a cessé d'être pour nous l'adhérent fidèle

de notre Mouvement international de l'école moderne. Il a sans cesse versé au creuset coopératif de ce mouvement, ses créations originales et démonstratives témoignant d'une grande conscience professionnelle et d'un souci de culture qui le situent au-dessus de l'éducateur moyen.

Nous osons espérer qu'il va pouvoir dès à présent rentrer en possession du matériel éducatif mis sous séquestre, matériel coopératif qui fut acquis au milieu de tant de difficultés et par tant d'efforts !

Dix ans de travail persévérant dans une école rurale à quatre degrés ne sauraient sombrer ainsi faute de compréhension éducative et humaine.

Dans l'espoir que notre appel pour une bienveillante conclusion d'une si pénible affaire sera entendu, je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Elise Freinet,
présidente de l'Institut
coopératif de l'école moderne.

Comme il a été dit, de ce côté, Spring a été complètement blanchi, mais les auteurs de l'odieuse accusation n'ont pas encore été démasqués. Plainte contre inconnu a été déposée par notre collègue, résolu à se défendre jusqu'au bout, avec l'appui de la SPG.

Tribune libre

Le bulletinier d'une association cantonale de fonctionnaires, a-t-il le droit, comme le devoir, de prendre les risques d'une trop grande franchise ? Oui, si c'est pour défendre une juste cause, dans une période aussi critique que celle que nous vivons. S'il n'a pas été inquiété jusque-là, de deux choses l'une : ou ses attaques sont justifiées, et c'est grave pour la partie d'en face ; elle se défend par la conspiration du silence. Ou ses critiques sont erronées, alors pourquoi nulle réaction ? — Cette attitude serait plutôt en faveur de notre démocratie où la liberté d'expression n'est pas un vain mot — en ce qui me concerne, en tout cas. Sans doute ai-je tout le corps enseignant derrière moi et cela m'encourage-t-il à être son porte-parole fidèle et sans détour ! D'ailleurs, si j'avais dépassé les bornes permises, je l'aurais su. Donc pas de nouvelles, bonnes nouvelles !

Au cours de 35 ans d'enseignement dans une classe rurale et 30 ans d'activité corporative, un instituteur tant soit peu passionné a beaucoup observé, lu et vécu, s'il a gardé le contact avec la jeunesse et mérité la confiance de ses collègues, jeunes et vieux, préférant aux vaines ambitions une précieuse indépendance. Cet idéal, je le dois au grand patron qui a formé toute une génération d'éducateurs : Robert Dottrens, dont l'action s'est poursuivie par les messages plaidoyers que sont tous ses livres. En particulier, le dernier d'entre eux est un véritable guide pour nous autres enseignants du premier degré : « Instituteurs hier, éducateurs demain ! » L'homme qui a écrit les lignes suivantes dans l'avant-propos de cet ouvrage, mérite notre plus vive reconnaissance :

Dans des situations morales et sociales souvent fort difficiles, les instituteurs ont assuré les bases du développement intellectuel général qui a rendu possible l'essor de la culture et le progrès scientifique caractéristique de notre temps.

Certes, l'école primaire n'a pu tout faire pour lutter

contre l'ignorance et l'indifférence devant le savoir, mais les instituteurs n'en portent pas la responsabilité.

Malgré les belles paroles et les beaux discours, jusqu'à nos jours, leur statut est resté celui de fonctionnaires de classe inférieure, fort dépendants du pouvoir ; de qui l'on attend le respect des vues de l'autorité et la même obéissance à son égard que celle qu'ils exigent de leurs élèves.

Cette situation a conduit à la création et au développement des associations syndicales d'enseignants résolues à défendre les droits et prérogatives de leurs membres et à revaloriser leur fonction.

Nous serions fiers que notre SPG puisse compter parmi ces associations. Si tel est le cas, puisse-t-elle en rester digne !

Merci, Monsieur Dottrens, pour l'exemple de lucidité et de courage que vous nous donnez depuis si longtemps.

Je ne puis résister à la tentation de citer le serment qu'il propose aux éducateurs, en fin de son livre, serment qui serait le pendant du *Serment de Genève* (1948) — forme moderne du Serment d'Hippocrate — que prêtent les médecins à l'orée de leur carrière :

J'exercerai mes fonctions avec conscience et dignité.

Je verrai dans mes élèves non pas des écoliers mais des enfants et n'oublierai jamais que pour la part qui est la mienne, je suis responsable de leur destinée.

Je maintiendrai dans toute la mesure de mes moyens l'honneur de la profession enseignante.

Mes collègues seront mes amis.

En collaboration avec eux je m'efforcerai de rechercher l'amélioration constante des moyens que l'école met en œuvre pour assurer la reconnaissance effective du droit à l'éducation et de la justice sociale en éducation.

Je fais ces promesses solennellement, librement, sur l'honneur.

En conclusion, dans l'espoir que vous prendrez pour livre de chevet pendant vos vacances l'ouvrage précité, je vous les souhaite, chers collègues, bénéfiques à tous points de vue !

Nouvelle du Centre SPG

La commission des maîtres ruraux vient de mettre sur pied, en juin, toute la géographie de la Suisse sous forme de 30 magnifiques planches A4-cartes muettes et nomenclatures correspondantes — à l'usage des collègues et de leurs écoliers de la campagne. Merci à cette équipe de choix, animée par Denis Perrenoud, ainsi qu'à Georges Gallay, qui a passé ses heures de loisir à tirer les 45 000 feuilles de ce travail, en plus des affaires courantes du centre.

Leçons particulières en juillet.

1 h. par jour de français consacrée à un enfant de 12-13 ans. Le ou la collègue que cela intéresse est prié (e) de se mettre en contact avec M. Jean-Paul Jaquet, tél. 33 56 96.

E. F.

neuchâtel

† Samuel Zwahlen

Une personnalité marquée, un homme au tempérament affirmé, un délicat poète, un pédagogue estimé, tel fut notre ancien collègue qui vient de s'éteindre dans sa propriété d'Areuse, le 20 mai dernier. Du témoignage d'une de ses collègues, nous extrayons cet hommage. « Monsieur Samuel Zwahlen fut un collègue bien sympathique et... si brillant ! Chacun admirait et enviait même sa vive intelligence, son amour de l'enfance, ses dons pédagogiques, mais très personnels. Car ses idées, tant en pédagogie qu'ailleurs, ne concordèrent pas souvent avec celles de ses collègues. Il en résultait parfois des discussions fort animées, qui, pourtant, jamais ne dégénéraient.

Membre fidèle de la SPN, il fit partie du Comité central et y remplit la tâche de bulletinier pendant 5 ans. Apprécié et écouté, quand il prit sa retraite en 1950, les regrets furent unanimes. Retraité, on voyait quelquefois M. Zwahlen passer devant le collège, fumant sa pipe, le sourire aux lèvres, nous saluant cordialement de la main.

Très attaché à son beau jardin, c'est là qu'il passa les plus belles heures de sa retraite. Il écrivit aussi davantage ; ses articles dans les journaux locaux étaient appréciés. On parlera longtemps encore de ce brillant collègue. »

Voici encore un témoignage d'un de ses anciens élèves, actuellement président de commission scolaire.

« Ils sont légion, ceux qui doivent à Samuel Zwahlen une grande partie de leur instruction. Cet instituteur savait donner à ses élèves le goût du travail ; il leur transmettait sa passion de la nature, il leur donnait le goût et la joie de chanter ; avec lui, tout semblait plus facile.

Il aimait particulièrement sa Béroche natale, mais cela ne l'empêcha pas de devenir Boudrysan à part entière.

Marcheur infatigable, il faisait toujours à pied, par tous les temps le trajet de son domicile à l'école. »

L'« Educateur » et le Comité central se joignent aux amis et connaissances de Samuel Zwahlen pour exprimer à sa famille leurs condoléances.

G. B.

Centenaire de l'Ecole normale

Du 1er au 8 juillet, la direction, les professeurs et les étudiants de l'Ecole normale cantonale de Neuchâtel célébreront par diverses manifestations le centenaire de la création de l'Ecole.

Cet anniversaire coïncidera avec l'inauguration des nouveaux locaux dans le bâtiment du faubourg de l'Hôpital 68.

Pour la première fois de son histoire, l'Ecole normale reçoit un bâtiment qui lui est propre, et, comme le dit son directeur, M. Jean-Michel Zaugg, c'est là un « fauteuil » de belle allure que les autorités et le peuple neuchâtelois offrent à l'institution.

En 1861, déjà, le Conseil d'Etat proposait la création d'une « Ecole normale » car, disait-il, il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour l'instruction de jeunes régents. Ce n'est pourtant qu'en 1867 que le

Grand Conseil décida la création d'une section pédagogique au gymnase cantonal.

La première volée compte 25 élèves faisant deux ans d'études. Seuls les jeunes gens y ont accès. Les institutrices sont alors formées à l'école supérieure de jeunes filles et dans les collèges industriels du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Cernier, de Fleurier. Ces écoles reçoivent aussi bien les jeunes gens que les jeunes filles, ce qui conduira l'Ecole cantonale de Neuchâtel à ouvrir des classes mixtes avec un cycle de trois ans d'études.

Les Ecoles normales de La Chaux-de-Fonds et de Fleurier subsisteront jusqu'après la guerre de 1939-1945. Elles se transformeront en gymnases pédagogiques lors de la réorganisation des études. Désormais, c'est après avoir obtenu le baccalauréat pédagogique que les futurs instituteurs et institutrices du canton viendront parfaire leur formation professionnelle à Neuchâtel.

Le bâtiment où l'Ecole va s'installer, nommé la « Petite Rochette » a été construit en 1764 par l'architecte Erasme Ritter, auteur également des plans du Palais du Peyrou.

G. B.

PROGRAMME DES FESTIVITÉS :

Jeudi 22 juin : Conférence de presse et présentation du nouveau bâtiment.

Mardi 4 juillet : Sur la terrasse de l'Ecole normale, spectacle donné par les élèves de l'Ecole.

20 h. 30 : **Rythmique**. Pièce classique sur des airs du XVIIIe siècle. Préparation et direction : Mlle Jacqueline Suter.

Théâtre : Une comédie en vers de M. Fagan : « Le Rendez-vous ».

Mercredi 5 juillet : Journée officielle.

18 h. : Cérémonie à la Collégiale à 16 heures. Inauguration du bâtiment faubourg de l'Hôpital 68.

19 h. 30 : Bal et soirée récréative à la Rotonde.

Jeudi 6 juillet : Terrasse de l'Ecole

20 h. 30 : **Concert** par l'orchestre romand de Berne dirigé par G.-H. Pantillon. **Musique aimable du XVIIIe siècle**.

Vendredi 7 juillet, 20 h. 30 : Une comédie en 5 actes de M. de Boissy : « **Les Dehors trompeurs** ». Mise en scène : Samuel Puthod. Maquette : André Ramseyer. Costumes exécutés par les élèves de l'Ecole professionnelle.

Samedi 6 juillet, dès 20 h. : Bal masqué et si possible costumé au Casino de la Rotonde.

Pour les spectacles et le concert, le prix des places est de Fr. 6.— ; étudiants et apprentis Fr. 4.—.

En cas de mauvais temps, les spectacles ont lieu au Casino de la Rotonde.

Bienvenue

à Mmes et Mlle Isabelle Sunier, institutrice à Neuchâtel, Evelyne Bigler, institutrice à Auvernier, et Francine Thalmann, institutrice à Neuchâtel, qui viennent de demander leur admission dans la société.

G. B.

Jura bernois

Section de Courtelary : synode du 8 juin 1967

Rompant avec la tradition, le corps enseignant du district de Courtelary a quitté la vallée et a tenu son synode à l'Hôtel de Chasseral. Malheureusement, ce jeudi 8 juin, dame nature s'était voilée d'un épais manteau de brouillard et de grisaille. Les habitués des randonnées champêtres, et ils sont nombreux parmi les enseignants, les plus fervents d'entre eux avaient même renoncé à se rendre à leur lieu de rendez-vous par les sentiers de la Combe-Grède et avaient troqué leurs gros souliers contre des « quatre roues ». Ils étaient tout de même une centaine d'enseignants à avoir répondu à l'invitation de leur comité. Ouvrant l'assemblée, M. Roland Stähli, président, salua plus particulièrement MM. Albert Berberat, inspecteur, Henri Girod, inspecteur de gymnastique, Francis Bourquin, rédacteur de la partie française de l'« Ecole bernoise », ainsi que quelques collègues retraités ; il excusa MM. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique, Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, Marcel Rychner, secrétaire central de la SIB, Jacques Bosshart, président du Tribunal du district de Courtelary, Willy Sunier, préfet.

L'assemblée se recueillit un instant pour honorer la mémoire d'une collègue disparue, M^{me} Rosa Dubois-Freudiger, de Corgémont. Après lecture du procès-verbal rédigé par M. Maurice Barraud, vice-président, M. Stähli adressa des vœux et des félicitations à M^{lles} Hélène Berlincourt, Renée Béguelin et Simone Mathez, de Tramelan, pour 40 ans d'enseignement, ainsi qu'à M^{me} Marie-Rose Iselin, M^{lle} Janine Kummer, M. Henri Girod, tous trois de Tramelan, et à M. Pierre Crélerot, de Cormoret, pour 25 ans d'enseignement. M. Claude Jeandupeux présenta ensuite les comptes. La situation financière de la section est saine ; son avoir au 1^{er} juin se montait à Fr. 962.—. A noter encore une simplification dans le procédé de perception des cotisations. A l'avenir, le caissier n'enverra plus de circulaire mais un bulletin de versement seulement avec, au dos du coupon, l'indication de la somme à verser. Ce montant pourra être contrôlé en consultant l'« Ecole bernoise ».

Vingt nouveaux membres ont demandé leur admission depuis le dernier synode. Ce sont : M^{lles} Irène Engel, Edmée-Jane Grimm, Pernelle Léchet, Christiane Pauk, Martine Villars, M. Jean Cattin, St-Imier ; M^{lles} Lydie Zürcher, Jacqueline Houriet, MM. Lucien Bühler, Charles Grüter, Maurice Joly, Tramelan ; MM. Pierre Juillerat, Raymond Meyrat, Sonceboz ; M^{lle} Claire-Lise Bourquin, Corgémont ; M. Maurice Baumann, Cortébert ; M. Hanspeter Gerber, Jeanguisboden ; M^{lle} Annemarie Gerber, Mont-Tramelan ; M. Benjamin Kessi, Les Reussilles ; M^{lle} Jocelyne Mathez, Villeret ; M. Philippe Paroz, Péry.

Trois démissions sont parvenues au comité : M^{mes} Josiane Adatte, Micheline Oberholzer, St-Imier ; M^{lle} Hélène Berlincourt, Villeret.

Sept mutations ont également été annoncées : M^{lle} Marianne Lempen, de Mont-Tramelan à Uetendorf-Bach ; M^{lle} Jacqueline Hug, de St-Imier à Bienne ; M. Jacques Paroz, de Cortébert à Bienne ; M. René Meuret, de Sonceboz à Bienne ; M. Jean-Pierre Doriot, de Courtelary à La Neuveville ; M. Marcel Aubry, de Tramelan à Bienne ; M. André Bellenot, de Tramelan à Porrentruy.

Ces nombreuses mutations acceptées, M. Stähli présenta un rapport succinct sur l'activité de son comité. Ce dernier a tenu 7 séances depuis le dernier synode. Il a notamment appuyé l'arrêté populaire concernant la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy par la publication d'un appel aux électeurs dans les principaux journaux de la région.

La SPJ, par la plume de son président, M. Marcel Farron, a fait parvenir une lettre au comité, lettre par laquelle elle demande à tous les enseignants d'accueillir amicalement et sans retenue les instituteurs et institutrices du cours spécial de Delémont ; des examens sérieux leur ont été imposés, examens qu'ils ont passé avec succès.

Par lettre également, M. Willy Sunier, préfet, lance un appel à tous les lecteurs et admirateurs de Louis Pergaud, les invitant à adhérer à l'Amicale Louis Pergaud.

Le président donna encore connaissance de l'effectif de la section : 160 membres à pleins droits (et à pleins devoirs) ainsi que 24 collègues retraités. Enfin, M. Stähli se plus à relever le mérite, le dévouement et le bel esprit qui anime chacun des membres du comité.

Le thème choisi pour le prochain Congrès de la SPJ, « L'Ecole et la Vie », demandera la participation active de nombreux collègues jurassiens. Trois collaborateurs, chargés de seconder les rapporteurs furent désignés : MM. Fred Stachel, Jean-Pierre Eichenberg et Pierre-André Bögli. Un représentant pour le district de Courtelary à l'assemblée des délégués de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois fut encore nommé en la personne de M. Roger Widmer, de Corgémont. Il remplace M. Willy Sunier, décédé.

M. Henri Girod, que nous félicitons vivement pour sa nomination au poste d'inspecteur de gymnastique du Jura, opéra une petite incursion dans le domaine de la gymnastique, cette branche qui est trop souvent le parent pauvre des disciplines enseignées à l'école.

M. Francis Bourquin, nouveau rédacteur de la partie française de l'« Ecole bernoise », réclama la collaboration de tous les enseignants afin que leur journal corporatif reflète mieux encore leur activité et leurs préoccupations. On craint parfois un peu de se soumettre à l'esprit critique de ses collègues et c'est fort regrettable. Quelques précisions furent encore données sur la fusion de l'« Ecole bernoise » et du « Schweizerische Lehrerzeitung », mariage qui offre avantages et désavantages tout à la fois. Précision intéressante : grâce à ce mariage, le « Schweizerische Lehrerzeitung » a pu doubler son tirage !

On charge l'école d'innombrables corvées, c'est un fait connu. Dernière en date, le broissage collectif des dents au fluor. Toutefois, ce n'est pas sur le fond mais bien plutôt sur la procédure qui consiste à faire cracher les élèves en classe que les enseignants, à l'unanimité, marquèrent leur opposition. Il fut également question de cette mise au concours malheureuse excluant les instituteurs primaires jurassiens du poste de collaborateur de l'Office d'orientation professionnelle. Le comité réglera cette question avec la commission de surveillance de l'Office.

M. René Marchand, de Sonvilier, attira l'attention de ses collègues sur le projet de modification des statuts de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois.

M. Albert Berberat, pour sa part, fit un bref tour

d'horizon du « Landerneau scolaire ». C'est ainsi qu'il fournit de précieux renseignements sur les travaux de la Commission intercantonale pour une école romande et sur l'activité et les préoccupations, sur le plan jurassien cette fois, de nos trois commissions officielles : celles des moyens d'enseignement, du plan d'études, des cours de perfectionnement.

Un dîner, réunissant la presque totalité des participants au synode suivit la partie administrative et mit un terme à cette journée qui, si elle ne fut pas favorisée par Phoebus n'en connut pas moins une sympathique ambiance.

O. Borruat, Courtelary.

Concert de l'Ecole normale de Delémont

L'Ecole normale des institutrices de Delémont a mis sur pied un magnifique programme qu'elle se propose d'offrir aux parents de ses élèves et au public le mercredi 28 juin, aux autorités et aux collaborateurs de l'Ecole le jeudi 29 juin, aux anciennes élèves le vendredi 30 juin, à 20 h. 15, à la salle St-Georges. On y trouve des chants interprétés sous la direction de M. Henri Monnerat, professeur de musique, des extraits théâtraux du « Malade imaginaire » de Molière, du « Malentendu » de Camus et de « La Belle au Bois » de Supervielle, mis en scène par Mme Jacqueline Giovannoni, professeur de diction, de la musique avec les « Danses » de Mozart exécutées sous la direction de Mlle Jeanne Marquis, professeur de violon, et de la danse, « L'Hiver des quatre Saisons » de Vivaldi, dont la présentation est due à Mme Morf, professeur de rythmique.

Le vendredi 30 juin aura également lieu l'assemblée générale de l'Amicale des anciennes élèves, tandis que l'école pourra être visitée tout au cours de la journée.

A. F.

Communiqué

Office d'orientation professionnelle du Jura-Sud

La commission de surveillance de l'Office d'orientation professionnelle du Jura-Sud (districts de Moutier, Courtelary et Franches-Montagnes) ainsi que le directeur de l'office, M. Daniel Cetlin, sont navrés d'avoir, par la mise au concours parue dans l'« Educateur » du 23.12.66, laissé supposer que le titulaire du brevet d'enseignement primaire bernois pouvait être exclu.

Nous tenons à relever que l'annonce parue dans l'« Ecole bernoise » du 6.1.67 remettait les choses au point car il n'a jamais été dans l'intention de la commission de surveillance de décréter une exclusive quelconque à l'égard du corps enseignant.

Avec le recul du temps nous comprenons que nous avons, sans le vouloir et sans aucune idée préconçue, blessé l'amour-propre des membres du corps enseignant primaire bernois.

La commission de surveillance tient à s'excuser pour ce regrettable et involontaire faux-pas et souhaite que se rétablisse rapidement un climat de confiance et d'estime tel que nous l'avons toujours souhaité.

*La commission de surveillance
de l'Office d'orientation
professionnelle du Jura-Sud.*

Porrentruy - Nouveau docteur ès sciences

Nous apprenons que la Faculté des sciences de l'Université de Genève vient de décerner le titre de docteur ès sciences anthropologiques à M. Jean-Claude Bouvier, lic. ès sc., professeur de sciences naturelles à l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy. Celui-ci vient en effet de soutenir brillamment une thèse sur « Les variations morphologiques de la première côte chez l'homme et quelques autres primates », devant un jury comprenant MM. les professeurs Sauter, directeur de l'Institut d'anthropologie de l'Université de Genève, Twiessemann, directeur du laboratoire d'anthropologie de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, et Aellen, directeur du Museum d'histoire naturelle de Genève.

Les recherches de M. Bouvier ont porté essentiellement sur l'étude de l'ouverture supérieure du thorax, considérée biométriquement, phylogénétiquement et anatomiquement ; sur l'expérimentation d'une méthode de travail au cours de laquelle ont été mesurées plus de 1000 côtes d'hommes et de singes provenant de différents musées européens, mensurations qui furent traitées systématiquement à l'aide d'ordinateurs ; sur la recherche de méthodes de sélections permettant d'aboutir objectivement aux caractères biologiquement fonctionnel.

Le brillant succès de M. Bouvier est la juste récompense de plusieurs années de travail et d'efforts mis au service d'un esprit de recherches particulièrement perspicace.

Nos vives félicitations à ce jeune savant dont le beau succès l'honore, tout en rejouissant sur la patrie jurassienne.

G.

LAUSANNE

Petite école de langues en pleine expansion à remettre pour cause d'âge. Conditions avantageuses.

Faire offres sous chiffre OFA 4403 L. à Orell Fussli-Annonces, 1002 Lausanne.

Quelle famille serait d'accord d'accueillir notre
FILS

âgé de 13 ans, durant les vacances d'été (3-4 semaines) et de lui donner quelques leçons de français. Conditions selon entente.

**Offres à : W. Wächli, architecte, 3271 JENS / BE.
Tél. (032) 3 00 10.**

divers

Le statut de la fonction enseignante

(suite)

Au début, une longue discussion s'est engagée sur le sens exact qu'il faut donner au terme « enseignant ». En fin de compte, la définition du projet a été amendée et est devenue : « le mot « enseignant » désigne toute personnes qui, dans les écoles, ont charge de l'éducation des élèves ».

Les termes « directement ou indirectement » qui figuraient dans le projet ont été supprimés.

De ce fait, ont été rejetées les propositions tendant à inclure dans la fonction enseignante, les éducateurs responsables d'activités extrascolaires ne s'exerçant pas dans les écoles et ne relevant pas de l'enseignement.

Le paragraphe 6 a donné lieu à plusieurs interventions de délégués de pays dans lesquels l'importance de l'enseignement libre lui a fait concéder un statut spécial. Ils ont demandé que l'expression « service public » soit remplacée par « service d'intérêt public » bien que le juriste de l'Unesco ait fait remarquer que le premier terme n'impliquait nullement une idée de monopole comme certains l'avaient affirmé. La proposition a été repoussée par 16 voix contre 12 et 8 abstentions.

L'alinéa C du paragraphe 10 posait, en fait, la nature des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé. La longue discussion qui s'est engagée, à laquelle dix orateurs ont pris part, s'est achevée par l'adoption d'un texte proposé par la délégation de l'Irlande. Il réserve expressément la liberté des parents de choisir pour l'éducation de leurs enfants d'autres écoles que celles de l'Etat. Au paragraphe 20, traitant du programme de formation des enseignants, j'ai demandé que, dans le programme des études spécialisées de tout enseignant la pédagogie expérimentale prenne place au même titre que l'histoire de l'éducation et l'éducation comparée.

« On ne peut concevoir, actuellement, une formation raisonnée des enseignants de toutes catégories s'ils ne sont pas initiés théoriquement et pratiquement aux techniques de la pédagogie expérimentale, qu'il s'agisse de la recherche en laboratoire par voie d'enquêtes et de statistiques ou de ce qu'il est convenu d'appeler « la pédagogie expérimentée », c'est-à-dire la mise au point des plans d'études, des techniques et des méthodes dans les classes et les écoles expérimentales qui existent en de nombreux pays.

La pédagogie expérimentale est à l'enseignement ce que les laboratoires de recherches sont aux entreprises. Celles-ci attendent de leurs activités les possibilités d'expansion qu'elles souhaitent comme un rendement accru de leurs investissements.

Il importe donc que les futurs enseignants prennent conscience de la part grandissante que la pédagogie expérimentale prendra dans les divers domaines de leur activité professionnelle pour améliorer leur action pédagogique au bénéfice de leurs élèves et de la collectivité.

Cette proposition a été acceptée sans votation.

L'importance de la question n'a pas échappé au rapporteur général qui lui a consacré un paragraphe spécial :

« Les délégués sont tombés d'accord sur la nécessité de programmes permanents et élargis de recherche et d'expérimentation dans l'ensemble du domaine de l'éducation. Tous sont d'avis que l'école doit évoluer. Un programme bien coordonné de recherches pédagogiques peut constituer, pour les réformes, une base plus rationnelle que des innovations introduites au hasard. Les investissements dans la recherche pédagogique peuvent être très productifs pour permettre d'atteindre les buts formulés dans la Recommandation. C'est ainsi que la Recommandation prévoit des recherches dans le domaine de la formation des maîtres, l'introduction de la pédagogie expérimentale dans les programmes de formation des enseignants, des recherches concernant l'éducation et l'enseignement des différentes disciplines et la participation des enseignants et de leurs organisations professionnelles à la recherche pédagogique. »

Dans le même paragraphe 20, le délégué de l'Allemagne a obtenu que l'expression « étude de la philosophie » soit remplacée par « étude des principes généraux de la philosophie ».

Au paragraphe 21, une sérieuse atténuation au principe de la formation universitaire me semble avoir été apportée à la suite de l'adoption d'une proposition roumaine ajoutant à : « dans une université ou dans un établissement de formation d'un niveau comparable » les mots : « ou dans des écoles spécialisées pour la formation des maîtres ».

Pourtant, le directeur général, dans son discours, avait déclaré que la formation générale, spécialisée et pédagogique dans une université ou dans un établissement de formation d'un niveau comparable était l'une des clés de voûte de la Recommandation.

Au paragraphe 25, le Royaume-Uni, bien inspiré, a fait adopter un principe excellent : « L'expérience de l'enseignement que doivent posséder les maîtres chargés de la formation pédagogique devrait être périodiquement rafraîchie et renouvelée en allant pratiquer l'enseignement dans une école ».

Le paragraphe 38 traite de la période probatoire au début de l'activité professionnelle. Il a donné lieu à une discussion fournie. Elle s'est terminée par l'adoption d'une proposition du Royaume-Uni qui a la teneur suivante :

« A l'entrée dans la profession enseignante, il faudrait prévoir une période probatoire que les enseignants et leurs employeurs considéreraient comme destinée à encourager et initier utilement le débutant, à établir et préserver les normes professionnelles appropriées et à favoriser le développement des qualités pédagogiques de l'enseignant lui-même. La durée de la période de probation devrait être connue à l'avance et les conditions de succès devraient être d'ordre strictement professionnel. Si l'enseignant ne donne pas satisfaction à l'issue de cette période, il devrait être informé des raisons de son échec et avoir droit de recours. »

(31 oui, 11 non, 8 abstentions).

Bien des paragraphes de ce statut¹ mériteraient

¹ En langage Unesco : une *Convention* se compose d'une série d'articles comprenant des paragraphes ; une *Recommandation* a des paragraphes divisés en alinéas !

d'être analysés. Ce travail, nécessaire et instructif au plus haut point, sera possible dès la parution du texte définitif de la Recommandation que la Conférence n'a pu mettre au point pour des raisons uniquement rédactionnelles concernant l'identité du texte dans les quatre langues : français, anglais, espagnol, russe.

Je voudrais maintenant conclure :

Bien que la définition de l'enseignant ait été formulée : une personne qui, dans les écoles, a charge de l'éducation des élèves, je n'ai pu m'empêcher de penser, au cours des discussions, que la part faite à cette dernière, dans le statut, était bien réduite. L'école doit donner la formation intellectuelle, c'est évident. Mais quelle part fait-on dans les classes à l'application des dispositions de l'article 26 de la Déclaration des Droits de l'homme : « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine » ?

Le paragraphe du rapport final qui y faisait allusion a été supprimé !

Je suis de plus en plus convaincu qu'en un monde et à une époque où enfants et adolescents sont écartelés et ont perdu toute sécurité parce qu'ils sont la proie des forces mettant en péril les valeurs intellectuelles et morales dont ils devraient prendre conscience au cours de leur croissance, l'école devrait donner la primauté à l'éducation, à l'acquisition du sens de la responsabilité et celui de la solidarité.

A l'heure actuelle, quiconque veut acquérir et développer ses connaissances s'il en a le désir ou en éprouve la nécessité, ne rencontre guère de difficultés car jamais les moyens de le faire n'ont été aussi nombreux et aussi variés. Mais les qualités du caractère, l'éducation de l'affectivité, l'orientation que l'on veut donner à son existence, la prise de conscience de ce qu'on vaut et de ce qu'on pourrait devenir demandent une longue persévérance des éduqués et l'aide constante et éclairée de leurs éducateurs responsables, pour la part qui est la leur, de la destinée de chacun de leurs élèves.

Encore faudrait-il qu'on leur assurât les conditions de travail rendant possible l'exécution de cette partie essentielle de leur tâche.

Instituteurs et maîtres secondaires, certes mais avant tout, pour répondre aux impératifs de ce temps : éducateurs d'abord¹.

R. Dottrens

¹ Voici, à titre d'information, quelques extraits des discours prononcés, lors de la séance d'ouverture, par M. R. Maheu, directeur général de l'Unesco et Fr. Blanchard, sous-directeur général du Bureau international du Travail.

M. Maheu :

« Il y a aujourd'hui dans le monde environ 16 millions d'enseignants qui constituent probablement le groupe le plus nombreux parmi les diverses catégories de travailleurs intellectuels. D'ici à 1970 ce chiffre s'accroîtra encore considérablement. Pour ne parler que des régions en voie de développement, il est prévu que l'expansion rapide de l'éducation nécessitera 3 millions et demi de nouveaux enseignants. »

« Il y a une contradiction évidente entre, d'une part, l'importance universelle reconnue à l'éducation par les Etats et la masse des citoyens et, d'autre part, le degré de considération peu élevé qui s'attache dans certains pays à la fonction enseignante dans la hiérarchie des valeurs sociales. »

« Mais les exigences sont encore plus grandes en ce

qui concerne la nature et le niveau des qualifications demandées aux enseignants. L'adaptation des systèmes scolaires aux besoins des sociétés modernes requiert une élévation et un élargissement des qualifications des maîtres appelés à préparer les jeunes à vivre et à travailler dans le contexte d'une organisation économique et sociale de plus en plus complexe.

En outre, les progrès incessants dans toutes les branches du savoir — y compris les sciences pédagogiques — entraînent des changements dans les buts mêmes, dans le contenu et dans les méthodes de l'éducation. Or, il est évident que le succès, tant des réformes scolaires en cours que de la rénovation pédagogique qui s'amorce, dépendra pour beaucoup de la personne de l'enseignant. »

« Enfin il est clair que la promotion de la fonction enseignante — car tel est en un mot l'objet de la Recommandation — appellera un redoublement d'efforts de la part des enseignants eux-mêmes... »

Il dépendra beaucoup de leur attitude et de leur comportement individuel comme de l'action de leurs organisations que la revalorisation de leur condition devienne une réalité sur le plan professionnel et social. Face à la mutation profonde de l'éducation qui s'accomplit partout, les enseignants et leurs organisations se doivent de chercher, de définir et d'incarner un style de vie nouveau d'enseignement efficace et de vie exemplaire qui prépare et préfigure l'humanité grandiose de demain. »

M. Blanchard :

« Le rôle qui revient à l'école et à l'université dans tous les pays devrait conférer à la profession d'enseignant une position éminente dans l'ordre des valeurs sociales. Il n'est pas douteux que ce rôle va aller en se développant à mesure que de vastes transformations s'opéreront dans les structures économiques et sociales, en particulier dans les pays en voie de développement, que les modes de vie se modifieront, que les exigences du progrès technique auront pour effet de modifier les métiers et les professions qui modifieront enfin les rapports entre les individus et entre les Etats. »

« Il ne s'agit pas de faire des enseignants une catégorie de travailleurs privilégiés. Car si l'enseignement est une profession et non pas seulement un apostolat comme on a tendance parfois, par paresse et non sans quelque hypocrisie à le présenter, d'autres professions sont aussi éminentes mais, cela dit en passant, elles sont souvent entourées de légendes qui alimentent abondamment la presse, la radio et la télévision. Ce dont il s'agit, ainsi que l'ont souligné les experts en janvier dernier à Genève, c'est de faire de l'enseignement une profession exigeante. C'est là, le mot-clé !

En effet par profession enseignante, il faut entendre une profession qui comporte plus que tout autre des devoirs et ils sont considérables, mais qui doit être entourée de soins et qui doit accorder à ceux qui l'exercent une situation matérielle et morale correspondant non seulement à leurs capacités mais également à leurs responsabilités. »

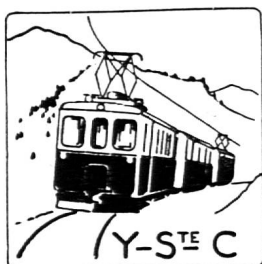
Conclusion du rapport de M. W. Carr, rapporteur général :

« Certes, elle (la Recommandation) affirme hardiment et vigoureusement les droits de l'enseignant. Mais, sous son aspect le plus large, cette Recommandation est plus qu'un simple code destiné à faciliter le règlement des

conflits entre un groupe de travailleurs et leurs employeurs. Si l'on s'est efforcé de choisir avec soin et prudence les termes de cette Recommandation, c'est à cause de l'affection et de l'intérêt que tous les hommes, et plus particulièrement les enseignants, portent aux enfants et aux jeunes, sur lesquels ils fondent pour l'avenir des espoirs toujours renouvelés. Cette Recommandation, qui tend à améliorer la condition du personnel enseignant, à donner à ce personnel une cons-

science aiguë de ses responsabilités et à définir clairement les droits et devoirs réciproques des enseignants et de la société à laquelle ils appartiennent, a finalement pour but d'aider au plein épanouissement des talents de tous les enfants dans tous les pays du monde, et d'amener ainsi à un état de perfection le cœur et l'esprit des hommes. »

R. Dottrens.



La course d'école
idéale !

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

Pour vos imprimés



une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

LA QUESTION JUIVE

TROIS TEXTES IMPORTANTS SAUVÉS DE L'OUBLI

1964: Au Concile Vatican II; Déclaration sur les juifs; Une juste réhabilitation; Demande de pardon et résolution de l'Eglise catholique « Extirper toute trace d'antisémitisme ».

1946: Extrait d'un entretien de C.-F. Ramuz avec Maxence Dichamp, auteur de: « Ramuz ou le goût de l'authentique », « Christ est d'abord - et essentiellement - un mythe ».

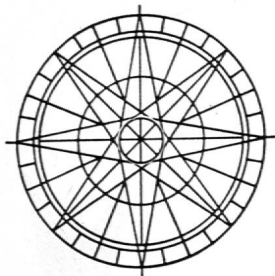
1860: « Le christianisme a tué trop de juifs » et « Le ghetto de Rome il y a cent ans », par Edmond About, de l'Académie française.

Prix: 3 francs, au C. C. P. 10-22 220, Editions-Couleurs, Eugène Cordey, Jordils-Case, 1000 Lausanne.

Prière d'utiliser le chèque du 17 février écoulé.

Winterthur
ACCIDENTS

**partout
à votre
service**



**LE SPORT...
FORME LA JEUNESSE**

**Adressez-vous
au
spécialiste**



**Collège
protestant
romand**

La Châtaignerie 1297 Founex-Vaud

internat de garçons / 10 à 19 ans / Externat mixte

Préparation à la **MATURITÉ FÉDÉRALE** de tous types

Directeur : Y. Le Pin

Tél. (022) 8 64 62

**Ils
s'en souviennent**



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles.

Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettrons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique
de précision

Veuillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom _____

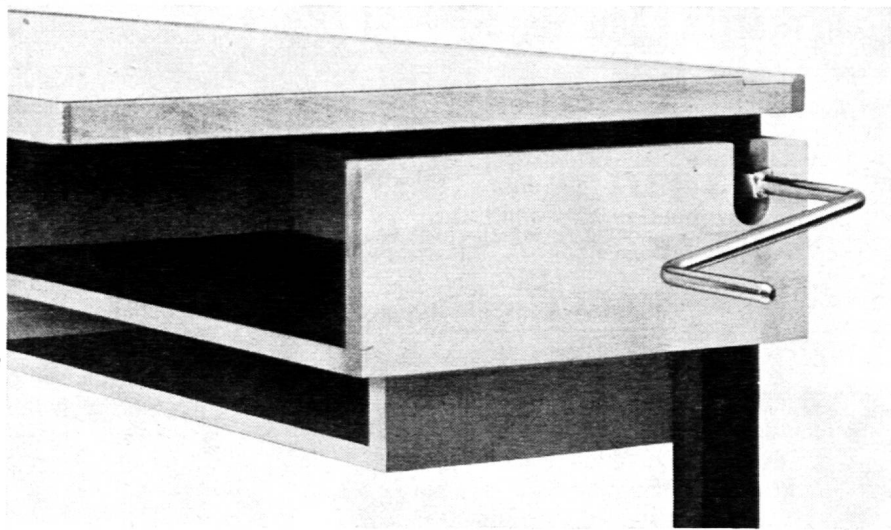
Profession _____

Adresse _____

Cette table d'école répond au désir des architectes de réaliser une exécution élégante, ainsi qu'aux exigences des pédagogues qui demandent une construction fonctionnelle.

une nouvelle table d'école

La table peut être à volonté réglée en hauteur à l'aide de l'engrenage Embru sans graduation ou du mécanisme à ressorts et vis de serrage. Le plateau peut être livré horizontalement ou incliné. Les chaises sont également réglables à volonté.



élégante et fonctionnelle



Le plateau de la table est livrable en différentes grandeurs, en bois pressé, avec placage déroulé ou tranché, ou avec revêtement de résine synthétique. Le bâti est verni à chaud ou zingué brillant.

Le rayon à livres étant en retrait, la liberté de mouvement des genoux est assurée, l'élève est correctement assis et peut se mouvoir sans gêne.



embru

Usines Embru
8630 Rütli ZH
Téléphoné 055/44 8 44

Agence de Lausanne,
Exposition permanente:
chemin Vermont 14
Téléphone 021/26 60 79

**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DES
RETRAITES POPULAIRES**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont
confiés les principes de l'économie
et de la prévoyance en leur con-
seillant la création d'une rente
pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreu-
ses possibilités qui vous sont of-
fertes en vue de parfaire votre
future pension de retraite.



**LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ASSURANCE INFANTILE
EN CAS DE MALADIE**

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance
à titre facultatif et aux mêmes con-
ditions que les assurés obligatoires
les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultative-
ment les adolescents de l'âge post-
scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans
au maximum et qui n'exercent pas
d'activité professionnelle rému-
nérée.

Encouragez les parents de vos
élèves à profiter des bienfaits de
cette institution, la plus avanta-
geuse de toutes les caisses-mala-
die du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

Pour favoriser efficacement l'épargne

**l'Union
Vaudoise
du
Crédit**

sert

sur ses livrets nominatifs **3 3/4 %**

sur ses livrets au porteur **3 1/2 %**

Siège social :
LAUSANNE Rue Pépinet 1
19 agences dans le canton

**Cabane-Restaurant de
Barberine**



s/Châtelard-Valais Tél. (026) 6 71 44 ou 6 58 56

Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les
écoles. Soupe - dortoirs, sommiers métalliques avec
matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le
matin, Fr. 4.80 par élève. Prix spéciaux pour sociétés ;
restauration. Chambre et pension à prix modérés.
Montée en funiculaire et de là à 1 h. 15 de Barberine.
Bateaux à disposition.

Se recommande EDOUARD GROSS, propr.